SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

N° d’entreprise : 0314.595.348

Communiqué de presse

9 septembre 2025

Le SPF Economie intervient plus rapidement contre les sites web peu fiables

Nouvelle méthode pour rendre les sites web inaccessibles

Afin de mieux protéger les citoyens contre les escroqueries en ligne, le SPF Economie a été le premier service public à mettre en place une nouvelle méthode de travail en collaboration avec le Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB). Celle-ci permet à l'Inspection économique d'intervenir plus rapidement contre les sites web peu fiables et d'éviter ainsi de nouvelles victimes. Cette approche a déjà été utilisée pour 30 sites web, ce qui a permis d'alerter près de 25.000 personnes à temps.

L'Inspection économique du SPF Economie reçoit quotidiennement des signalements concernant des pratiques commerciales déloyales, des tromperies ou des fraudes via des sites web. Chaque signalement est analysé et, si nécessaire, une enquête est ouverte. Si des infractions sont constatées au cours de cette enquête, l'entreprise dispose d'un délai pour y remédier.

Si cela n'est pas fait ou s'il s'agit d'une fraude, le SPF Economie dispose de procédures pour rendre ces sites web inaccessibles s'il le juge nécessaire. Les sites web fermés à l'initiative de l'Inspection économique sont publiés sur le site web du SPF Economie. Pour cela, certaines mesures doivent bien sûr être prises, ce qui prend un certain temps. Afin de mieux protéger les consommateurs et les entreprises, une nouvelle collaboration avec le CCB a été mise en place.

*Grâce à cette nouvelle méthode, nous pouvons désormais réagir rapidement dans les cas graves (lorsqu’il continue à y avoir des victimes). Les visiteurs de sites web trompeurs sont alors redirigés vers une page d'avertissement du SPF Economie et de Safeonweb. En attendant la suite de l'enquête, le site web n'est donc pas fermé, mais les visiteurs ne peuvent plus y accéder, ce qui permet d'éviter de nouvelles victimes.*

Etienne Mignolet, porte-parole du SPF Economie

Comment fonctionne exactement cette redirection ?

Cette redirection est effectuée en collaboration avec le CCB via le système BAPS (Belgian Anti-Phishing Shield). Le système permet de rediriger toute tentative d’accès à un site frauduleux vers une page d’alerte (page dédiée du SPF Économie ou celle de Safeonweb).

Dès que vous cliquez sur un lien, votre ordinateur envoie automatiquement une requête DNS à votre fournisseur d'accès internet (FAI). À l'aide de la sécurité BAPS, le serveur DNS du fournisseur vérifie si le site web figure sur une liste de sites web malveillants connus. Cette liste est complétée par l'Inspection économique. Si tel est le cas, vous êtes redirigé vers notre page d'avertissement au lieu du site web d'origine. Les sites sont donc inaccessibles, mais pas fermés, même si cela en a l'air.

*Grâce à notre étroite collaboration avec le SPF Economie, nous avons pu protéger, via le projet BAPS, près de 25.000 internautes qui avaient cliqué sur un lien suspect menant à des sites web frauduleux. Cette collaboration démontre à quel point une action commune peut être efficace dans la lutte contre la fraude en ligne. Nous tenons à remercier tous les citoyens qui continuent à signaler les messages suspects à suspect@safeonweb.be. Votre vigilance fait vraiment la différence. Continuez à le faire massivement. Ensemble, nous rendons l'internet plus sûr pour tous.*

Miguel De Bruycker, directeur général du Centre pour la Cybersécurité Belgique

Publication des noms : « naming and shaming »

Outre la redirection vers la page d'avertissement, le SPF Economie s'attaque également aux entreprises derrière ce type de sites web par le biais de communications publiques.

Si les infractions ne cessent pas, nous publions le nom du site web et de l'entreprise suspects sur [le site web du SPF Economie](https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/protection-des-entreprises/notifications-des-pratiques/restez-informe-des). Des informations sur les infractions constatées, les pratiques sous-jacentes et les moyens utilisés pour commettre ces infractions peuvent également y être ajoutées. La page Facebook « Stop Arnaque » est également utilisée pour diffuser ces informations. Nous avertissons ainsi les victimes potentielles et exerçons une pression supplémentaire sur les entreprises pour qu'elles respectent les règles et procèdent aux adaptations nécessaires. Cela permet d'éviter que de nouvelles victimes ne subissent de graves préjudices.

Dès qu'une entreprise met son site web en conformité et prouve qu'elle ne pratique plus ces pratiques préjudiciables, son nom est supprimé de toutes les communications. Si le site web avait été bloqué par la BAPS, il est à nouveau rendu accessible aux clients.

*Cette page d'avertissement, combinée à la publication publique, s'avère vraiment efficace. Depuis début janvier, nous avons déjà pu retirer 8 sites web de la liste. Tous ces sites ont pris les mesures nécessaires pour se mettre en conformité.*

Etienne Mignolet, porte-parole du SPF Economie

Vous avez repéré des sites web peu fiables ? Signalez-les via [ConsumerConnect](https://consumerconnect.be/fr/signalez-nous-une-infraction). L'Inspection économique du SPF Economie analyse le signalement et peut décider d'ouvrir une enquête afin de mettre fin à ces pratiques frauduleuses.

Contacts presse

|  |  |
| --- | --- |
| SPF Economie |  |
| Etienne MignoletPorte-parolepress@economie.fgov.be+32 486 39 38 91 |  |